

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-400-1930 MUTATIONS

n° 75-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

### TEXTE INTÉGRAL

les gardes indigènes matricules : 621 Doaleh Assen, 625 Osman Goud, 626 Ismaël Aden, 628 Hersi Aouad, et 631 Ismaël Al, passent automatiquement à la solde après deux ans, à compter du 1er mars 1930. Les gardes indigènes matricules : 637 Ersi Elmi, 638 Ahmed Assen, 643 Osman Farah, 647 Mohamed Abdi, 653 Mohamed Ahmed, 660 Mohamed Mirgam, 661, Said Abdallah, 665 Ahmed Sadiq, 667 Ali Aden. 672 Abdallah Galeb, passent automatiquement à la solde après deux ans, à compter du 15 mars 1930.